

COMMUNE DE HOUNOUX

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 septembre 2024

Par suite d'une convocation en date du 16/09/2024, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le vendredi 20/09/2024, à 20H30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présent(e)s : PAINCO Paul - RIGAUD Véronique - PLAUZOLLES Bastien - DEVIENNE Patricia - - BALAYÉ Christian - JAMMES Jean-François - LAGUZOU Max - BROUSSEAU Pierre - PLAUZOLLES Mathieu.

Absent(e)s : BALAYÉ Cynthia.

Procuration : Mme BALAYÉ Cynthia donne pouvoir à Mr BALAYÉ Christian.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Patricia DEVIENNE est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 11 juin 2024 est lu par le deuxième adjoint. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- Délibération : « demande de subventions travaux 2025 au département »
- Délibération : « adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du Centre de Gestion11 » »
- Délibération : « demande de subventions au fond de concours de la CCPLM»
- Délibération : « convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus »
- Information
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
- Questions diverses
- Divers
- Agenda
- Tour de table.

DELIBERATION

« demande de subventions 2025 au département »

COMMUNE DE HOUNOUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire pour l'année 2025 de remettre en état la voirie de la place Saint Martin et du Chemin de Mounet et une partie de la rue du Seigneur Honoso. Il serait aussi utile de créer des allées en sable compacté pour circuler confortablement dans le cimetière, facilitant également ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite. A cet effet deux devis ont été demandés à des sociétés oeuvrantes en la matière. Monsieur le Maire en fait le détail aux membres de l'assemblée.

Devis Jean LEFEBVRE : Coût total TTC - **66 700.84 €** :

-12 124.84€ TTC, réfection de la voirie de MOUNET.

-15 468.00 € TTC, confection d'allées au cimetière.

-39 108.00 € TTC, réfection voirie d'une partie de la rue du seigneur HONOSOS.

Devis EURL VALLEZ BERNARD : Coût total TTC - **31 505.30€** :

3 442.80€ TTC, réfection de la voirie de MOUNET.

10 980.00€ TTC, confection d'allées au cimetière.

17 082.50€ TTC, réfection voirie d'une partie de la rue du seigneur HONOSOS.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en voir délibérer,

SE PRONONCE EN FAVEUR du devis présenté par la société EURL VALLEZ BERNARD pour les travaux Allées du cimetière et Chemin de Mounet,

SE PRONONCE EN FAVEUR du devis présenté par la société Jean LEFEBVRE pour la réfection voirie d'une partie de la rue du seigneur HONOSO et de la place Saint MARTIN.

Monsieur le Maire souhaite demander une subvention auprès du département. Le plan de financement pourrait être le suivant :

Devis Jean LEFEBVRE : Coût total TTC - 39 108.00€ :

Subvention département : 21% - 6 843,90 €

Fonds propres : - 32264.10 €

Devis EURL VALLEZ BERNARD : Coût total TTC - 12 019.00€ :

Subvention département : 21% - 2523.99 €

Fonds propres : - 14 542.99 €

ADOpte l'opération financière telle que présentée par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du département pour financer une partie des travaux suscités

DELIBERATION

« adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du Centre de Gestion 11 »

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et de Décret n°86-552 du 14 mars 1986, il est obligatoire de souscrire un contrat d'assurance statutaire. Ce contrat sera souscrit par le centre de gestion (CDG11) pour le compte de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifiée ;

COMMUNE DE HOUNOUX

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi du n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

→ **D'ACCEPTER** les conditions suivantes :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : Willis Towers Watson France

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

→ Agents Permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L, si plus de 28 heures hebdomadaires.

Risques garantis :

- > Décès
- > Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- > Longue maladie, maladie longue durée
- > Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- > Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- > Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- > Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux).

Garanties Indemnités Journalières 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques avec une franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise).	8.09%	X

→ Agents Titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L et des Agents Non-titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C .

Risques garantis :

- > Congé pour invalidité imputable au service
- > Grave maladie
- > Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- > Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- > Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Conditions : (garanties/franchises/taux).

Garanties Indemnités Journalières 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire.	1.10%	X

COMMUNE DE HOUNOUX

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions qui en résultent.

DELIBERATION

«demande de subventions au fond de concours de la CCPLM»

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la porte d'entrée du foyer (servant également d'issue de secours), située rue du foyer, mérite d'être remplacée en raison de son grand âge et la non-étanchéité. Tout ceci au vu d'agir et de répondre à la réduction de l'empreinte énergétique environnementale et au développement de la sobriété énergétique, à l'échelle de la commune mais également à plus grande échelle. Le Maire souhaite demander une subvention auprès de la Communauté de Communes de Piège-Lauragais-Malepère (CCPLM) par le biais du Fond de Concours Environnement. Le plan de financement pourrait être le suivant :

COUT ESTIMÉ : 6 279.89 euros HT

Fonds de Concours Environnement (CCPLM) : 21% 1 317.00 €

Fonds propres : 4 961.89 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président,

ADOpte l'opération telle que présentée par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la CCPLM par le biais du Fond de Concours Environnement pour financer une partie des travaux.

DELIBERATION

« Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus »

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, CITEO/ADELPHE a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques ». Le montant du soutien de CITEO s'élève à 0.90€/habitants/an pour engager des actions.

Le barème de soutien prévu par les pouvoirs publics varie selon le milieu INSEE de chaque

COMMUNE DE HOUNOUX

commune et sa population. Il s'élève à 0,90 €/hab/an pour une commune en milieu rural et à 3,50 €/hab/an en milieu touristique.

Il sera également proposé un accompagnement technique, pour autant que l'EPCI le jugera utile.

La CCPLM souhaite assurer au nom de ses communes membres des opérations, des actions d'informations, de communication et sensibilisation pour prévenir l'abandon de déchets de nettoyage et des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

La CCPLM propose de travailler annuellement avec la commission environnement de la CCPLM et les communes sur des actions spécifiques pouvant permettre aux communes de diminuer la quantité de déchets abandonnées (exemple : panneaux d'informations, pince à déchets etc...)

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans une Convention proposée par CITEO/ADELPHÉ et qui permettra d'engager des actions de lutte contre les déchets abandonnés diffus, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'intégration de la commune dans un groupement à travers une convention de groupement et d'accepter que l'exécutif de la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère signe ladite Convention avec CITEO/ADELPHÉ au nom des communes du groupement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

VU la délibération du 17 septembre 2024 prise par le conseil communautaire de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère, portant sur la convention de groupement et la convention CITEO/ADELPHÉ.

ACCEPTE le projet de convention de groupement

ACCEPTE d'intégrer le groupement de communes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement

ACCEPTE que le Président de la CCPLM, André VIOLA, soit désigné comme responsable du groupement et interlocuteur privilégié de CITEO/ADELPHÉ pour mettre en œuvre la Convention LDA

ACCEPTE que la CCPLM conventionne avec CITEO/ADELPHÉ au nom de la commune

ACCEPTE que la communauté de communes perçoive les soutiens financiers de la part de CITEO/ADELPHÉ dans le cadre de la convention de groupement

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

COMMUNE DE HOUNOUX

INFORMATION

« mise en place de deux miroirs routiers sur la commune »

Suite à une demande des usagers du hameau de Mounet et des habitants de la rue du Barry, Vu le Code de la sécurité intérieure, article L132-1 à L-132-7, Monsieur le Maire, par son pouvoir de police relatif à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance, **informe** le Conseil Municipal et la population, que pour des raisons de sécurité routière évidente, il a décidé de la mise en place de deux miroirs « poly 600x450 » avec encadrement, le premier afin de sécuriser la sortie du hameau donnant accès à la route de la Peyre Blanche et le second en remplacement d'un se trouvant à la sortie de la rue du Barry. Le tout pour un coût de 929.20€.

TRAVAUX

Travaux réalisés :

→ Le mardi 23 juillet 2024, mise en place du toit en plaques bac acier de l'ombrière, par la société S.A.R.L. MOUTON Frères pour mettre au-dessus des tables de pique-nique.

→ Le mercredi 14 août 2024, le réservoir d'eau des toilettes communales a été changé pour un montant de 161.00€.

Travaux en cours :

→ Mise en peinture de l'ancien corbillard, du meuble porte-cartes et d'un meuble porte-documents (don d'un administré).

Travaux à venir :

→ Changement des volets-persiennes de l'appartement Sud de la mairie par la société LES FERMETURES LIMOUXINES (octobre 2024).

→ Remplacement de cinq éclairages routiers en éclairage LED (diode électroluminescente) au hameau de la Peyre Blanche (devis réalisé, demande de subventions en cours) (2025).

→ Construction d'un « refuge Jacquaire » pour les randonneurs et les pèlerins. (Dossier en cours de création)-(2025-2026).

→ Démolition du toit du hangar derrière l'église (2024-2025).

→ Travaux de plomberie pour le lave-vaisselle du foyer (2025).

→ Peinture des grilles de la cour de la mairie (2024-2025).

→ Changement de la porte d'entrée du foyer municipal (devis demandé) (2025).

→ Réfection du mur Ouest du cimetière (fissure).

→ Confection du mur en pierres sous le monument aux morts (octobre 2024).

VOIRIE

Travaux réalisés :

→ Travaux de désherbage dans le village, aux abords du village, au cimetière et dans les écarts.

→ Travaux de broyage des branches déposées dans la zone de stockage et chez les particuliers.

→ Travaux de tonte des chemins communaux.

→ Nettoyage des rigoles.

→ Nettoyage de l'accès au départ du chemin de Montgradail derrière le cimetière.

→ Travaux de mise en place de la fibre sur la commune.

→ Mise en place d'une buse écopal au carrefour de la D763 et du Chemin de la Belle

COMMUNE DE HOUNOUX



Travaux en cours :

- Réfection de la voirie communale.
- Bouchage de trous avec de l'enrobé à froid

Travaux à venir :

- Changement d'une buse et réfection du passage chemin de la Peyre Blaque (octobre 2024).
- Travaux de débroussaillage sur les chemins ruraux.
- Mise en place de deux miroirs.

Les démarches administratives pour le remplacement de l'agent technique municipal ont pris du temps ; en conséquence la réalisation de certains travaux de voirie ont été retardés, mais la volonté et l'efficacité du nouvel agent ont fait que nous sommes à présent à jour.

POUR RAPPEL :

- Une zone pour le stockage des restes de tontes et herbes a été aménagée en amont de la zone des déchets verts (**à ne pas mélanger aux branchages**)
- Un tas de broyat de bois est disponible près de la zone de stockage des déchets. N'hésitez pas à en récupérer pour vos besoins personnels.
- Un composteur est à la disposition des habitants.

ACHATS

Achats réalisés :

- Achat divers matériaux concernant la signalétique relative à l'adressage, pour un montant de 4991,86€ TTC. Pour mémoire nous avons eu une subvention de 1462.00€
- GNR.
- Monsieur Bricolage 142.70€.
- Fournitures de bureau 99.60€

Achats prévisionnels :

- Grille d'égout pour la voirie de Béziat.

COMMUNE DE HOUNOUX

→Peinture.

ACTUALITES

C'est sous un chaud soleil, ce samedi 20 juillet 2024 à 15H00, que John et Stéphanie ont souhaité unir leur destin en notre maison commune. Mr le Maire a recueilli les consentements des époux. Les mariés se sont dit « oui » devant leurs témoins, famille et amis qui étaient venus nombreux pour l'occasion. Monsieur le Maire leur a souhaité un bel avenir à tous les deux et de cheminer ensemble le plus longtemps possible en respectant les valeurs de soutien, d'assistance, de respect mutuel, et d'amour avec un grand A.

Toutes nos félicitations et vœux de bonheur aux jeunes mariés.

QUESTIONS DIVERSES

→Concernant la question posée lors du dernier conseil municipal, au sujet de la réparation du frigo positif du foyer municipal, monsieur le maire a pris contact avec la société IZARD de Limoux. L'intervention a eu lieu le mardi 28 août 2024.

→Concernant la route de Montgradail/Hounoux, Monsieur le maire a eu un rendez-vous avec Madame le Maire de Montgradail afin d'organiser la réfection de cette voirie au niveau de la Peyre Blanche. Il a également évoqué cette situation avec le Conseiller Communautaire lors de sa venue sur la commune.

DIVERS

→Mardi 18 juin 2024, à Bram à 10H00, réunion officielle de lancement pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Energie pour toi et moi » dédié à la solarisation des toitures. Madame la première adjointe y a représenté la commune et a présenté un compte-rendu au CM.

→Ce même jour, l'agent territorial Philippe Lagrange a travaillé pour son dernier jour sur la commune. A cette occasion Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal l'ont remercié dans la salle du conseil à 14H00, pour le devoir accompli.

→Le vendredi 21 juin, Monsieur le Maire avait rendez-vous avec le représentant du SYADEN, le représentant de la société CETUR LR, et les personnels impactés par le projet de renforcement de la ligne basse-tension pour le domaine de Magriat.

→Le lundi 24 juin à 16H00 a eu lieu le départ à la retraite de Monsieur Barbier, conseiller aux comptes. Madame la secrétaire de Mairie y a représenté la commune.

→Mardi 25 juin 2024, Monsieur le Maire a assisté au conseil communautaire qui s'est tenu à 18H30 à Gaja la Selve. Il en a fait le compte-rendu aux membres du conseil municipal.

→Le dimanche 30 Juin 2024 s'est tenu le premier tour des élections législatives.

→Le jeudi 05 juillet 2024 a eu lieu le test EIREL de 13H30 à 15H30 ; il avait pour but de contrôler le bon fonctionnement de l'opération de remontée des résultats des prochaines élections pour les mairies. Ce test de répétition, réalisé par Madame la troisième adjointe a reçu de la part de la préfecture des remerciements pour son déroulement.

→Le dimanche 07 juillet s'est tenu le second tour des élections législatives.

→Le mercredi 10 juillet 2024 la société Izard est venue réparer le frigo du foyer municipal

→Le vendredi 12 juillet 2024 les représentants de la SARL Mouton Frères sont venus pour engager les travaux de mise en place du toit de l'ombrière.

→Le lundi 15 juillet 2024 Monsieur le maire avait rendez-vous avec le représentant de la société VALOREM afin d'engager la promesse de servitude entre la mairie et cette société. Ce même jour en l'absence d'employé municipal, Monsieur le maire a coupé l'herbe au

COMMUNE DE HOUNOUX

cimetière, sur l'aire de repos, dans la zone de réceptacle des poubelles et le long de la partie communale de la D 673.

→ Le lundi 22 juillet 2024 Monsieur le Maire avait rendez-vous avec Mme Virginie Crochard, directrice générale des services de la CCPLM afin de faire un point de situation.

→ Le lundi 29 juillet 2024 la société d'électricité GLEIZES est venue pour la réalisation d'un devis pour le changement de l'éclairage public à la Peyre Blanche.

→Le jeudi 1^{er} août Mr Philippe CLAVERIA a pris ses fonctions d'agent communal, catégorie filière technique, en remplacement de Monsieur Philippe LAGRANGE.

→Le lundi 02 septembre 2024, Monsieur le Maire a signé la promesse de convention et de servitude avec la société VALOREM de Carcassonne, pour la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque.

→Le lundi 09 septembre 2024; le représentant de la société SPIE est venu en mairie présenter les travaux qui allaient être réalisés sur la ligne électrique de 20.000 volts.

Ce même jour le représentant de la société Vallez est venu sur la commune afin de rédiger un devis pour des travaux de voirie pour l'année 2025.

→Le jeudi 12 septembre 2024, madame Isabelle HODY du groupement HOMM architectes, est venue relever les mesures du garage face à la mairie afin de rédiger le permis de construire de la future Jacquaire. Ce même jour la société ENEDIS a entamé des travaux de renforcement sur la ligne électrique de 20.000 volts.

→Le vendredi 20 septembre 2024, le chef de projet développement de la société VALOREM, chargé de la mise en place du projet agrivoltaïque, est venue présenter « la participation des collectivités au capital des sociétés de projet ».

AGENDA

→Le dimanche 22 septembre 2024, de 13h30 à 17h30 marche de 3 kilomètres organisée par l'Office du Tourisme de Fanjeaux.

→Le lundi 23 septembre Monsieur le Maire a rendez-vous avec un technicien de la société des Fermetures Limouxine afin qu'il rédige un devis pour le changement de la porte d'entrée principale du foyer municipal.

→Mardi 1^{er} octobre 2024 à 17H00 à Fanjeaux, présentation par les élus départementaux du dispositif d'aide en investissement en direction des communes et intercommunalités.

→Vendredi 11 octobre 2024, à Narbonne-Arena se tiendra le 3^{ème} salon des Communes et des Territoires de l'Aude.

→Cette année l'opération brioches AFDAIM ADAPE se déroulera du 14 au 20 octobre 2024.

→Le salon des maires et des collectivités se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 2024.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite formuler des avis ou des suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.